

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1958)

Rubrik: L'agence centrale des prisonniers de guerre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'AGENCE CENTRALE DES PRISONNIERS DE GUERRE

Année après année, les Rapports d'activité du CICR ont rendu compte du travail considérable qui se poursuit à l'Agence centrale des prisonniers de guerre. En 1958 encore, cette vaste « centrale de renseignements » a procédé à de multiples enquêtes relatives à des militaires et civils disparus ou faits prisonniers au cours des conflits, et ses recherches ont fort souvent conduit à des résultats positifs. Les lignes qui suivent illustreront la nature et l'ampleur de cette activité.

L'Agence a reçu, pendant cette année 1958, 104.129 plis et en a expédié 93.301. Elle a traité 113.928 cas et a mené 35.482 enquêtes auprès des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge comme auprès des gouvernements et des administrations de nombreux Etats.

Dans l'ensemble, le volume du travail est demeuré à peu près égal à celui de l'année précédente. Les Services allemand, français, yougoslave et d'assistance aux apatrides ont enregistré un certain accroissement de leur courrier mais, d'autre part, l'activité du Service hongrois a subi un net ralentissement.

Les différents Services de l'Agence ont fait une même constatation : les cas à traiter sont d'une complexité toujours croissante. Cela est particulièrement évident pour les demandes se rapportant à la seconde guerre mondiale. En effet, les administrations officielles et les personnes privées qui, plus de treize ans après la fin des hostilités, soumettent à l'Agence des cas présentant de grandes difficultés en raison même du temps écoulé. Ces demandes exigent généralement des examens approfondis, de minutieuses recherches dans les fichiers, et souvent aussi de multiples enquêtes auprès des administrations étrangères.

Malgré ces circonstances difficiles, on peut relever un fait encourageant : les résultats positifs obtenus par les Services de l'Agence ont sensiblement augmenté en nombre. La coopération toujours plus efficace des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et des autorités de plusieurs pays y a beaucoup contribué.

Service polonais. — L'activité de ce Service est demeurée intense : recherches de militaires disparus au cours des hostilités ou d'anciens combattants qui n'ont pas regagné leur pays après la fin de la guerre, établissement d'attestations de captivité, démarches pour obtenir des « actes de décès », recherches de sépultures, etc. En grande partie, ces enquêtes (au total 6781 en 1958) ont concerné des « personnes déplacées ». A plusieurs reprises, l'auteur de la demande et la personne recherchée habitaient tous deux la Pologne, à l'intérieur de laquelle ils ont pu se retrouver grâce à l'intermédiaire de Genève.

Service URSS. — Ces dernières années, le volume du courrier en provenance et à destination de l'URSS n'a cessé d'augmenter et particulièrement en 1958. En grande partie, les demandes reçues concernent les civils disparus au cours de la seconde guerre mondiale, mais d'autres aussi se rapportent à des cas beaucoup plus anciens, par exemple à des disparitions remontant à des événements vieux de quelques dizaines d'années, et même à la révolution de 1917. Malgré ces longs délais, de réels succès ont été remportés et l'Agence a pu rétablir le contact entre de proches parents qui avaient perdu tout espoir de se retrouver. Une partie de ces recherches se font en collaboration avec l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à Moscou, laquelle a envoyé à l'Agence un nombre important de demandes d'enquêtes relatives à des citoyens soviétiques, militaires et civils, disparus pendant la deuxième guerre mondiale. Les demandes de cette catégorie ont généralement été transmises au Service international de Recherches, à Arolsen (v. page 40 et suivantes).

Voisin de ce Service, on peut encore signaler celui qui s'occupe de certains apatrides résidant en URSS. Il s'agit en général de cas fort compliqués, mais qui ont parfois abouti à des solutions positives. Des titres de voyage ont été délivrés par le CICR à des apatrides de cette catégorie, afin de leur permettre de quitter l'Union soviétique et de rejoindre leur famille à l'étranger.

Service balte. — L'abondant courrier que ce Service continue de recevoir concerne en premier lieu la Lettonie, puis l'Estonie et la Lituanie. Il s'agit, le plus souvent, de rechercher des civils

séparés de leurs proches depuis les événements de la fin de la guerre. Ces enquêtes, au nombre de 4594, ont donné d'assez nombreux résultats positifs ; elles ont souvent été faites par l'intermédiaire de l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à Moscou. Dans quelques cas, des liens de famille ont pu être renoués et de vieux parents ont été autorisés à rejoindre leurs enfants dans des pays occidentaux.

Service yougoslave. — Ici encore, le volume d'activité a été supérieur à celui de l'année précédente. Le travail a consisté surtout à rechercher les traces d'anciens combattants disparus depuis la guerre et à établir des attestations de captivité pour d'anciens prisonniers de guerre. Les demandes provenaient presque exclusivement de la Croix-Rouge yougoslave.

Service ibérique. — Pour faire valoir leurs droits à une indemnisation, les familles de ressortissants espagnols morts en déportation en Allemagne ont continué à demander à ce Service de leur procurer des certificats de décès. Ces pièces sont établies en collaboration avec le SIR, à Arolsen.

Le Service ibérique s'est aussi occupé de certains Espagnols récemment rapatriés de l'URSS qui sollicitaient le transfert en Espagne des pensions de vieillesse, d'invalidité ou de maladie que leur servait auparavant l'Etat soviétique. Le CICR a procédé pour cela à des démarches auprès de l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à Moscou, démarches en général suivies de résultats favorables. A la fin de l'année, la majeure partie des intéressés avaient déjà obtenu satisfaction. Le nombre des enquêtes auxquelles ce Service a procédé en 1958 s'est élevé à 224.

Service hellénique. — Ce Service a poursuivi ses démarches en vue de retrouver la trace de ressortissants grecs transférés dans divers pays de l'Europe orientale et centrale, en relation avec les événements de la guerre civile grecque (1945-1948). Il a reçu un certain nombre de réponses, notamment de la Croix-Rouge tchécoslovaque.

Service français. — L'année écoulée a été marquée par un sensible accroissement du courrier, conséquence des événements d'Afrique du Nord. Une série d'enquêtes ont été ouvertes pour élucider le sort de militaires disparus en Algérie, de manière à pouvoir renseigner les familles. Un certain nombre de messages provenant de prisonniers français aux mains de l'ALN ont aussi été transmis.

Dans d'autres secteurs d'activité, le Service français a continué d'établir des attestations de captivité à l'intention d'anciens prisonniers des guerres mondiales de 1914-18 et 1939-45. En outre, il a poursuivi ses recherches pour retrouver la trace de déportés en Allemagne ou d'Alsaciens-Lorrains disparus sur le front de l'Est. Ce travail a exigé l'envoi de 1917 pièces de correspondance.

Service italien. — Dans l'accomplissement de sa tâche, qui consiste en grande partie à identifier les combattants, prisonniers de guerre et internés civils décédés au cours de la seconde guerre mondiale, ce Service est resté en contact étroit avec les autorités italiennes, notamment avec le Ministère de la Défense à Rome. Cette activité exige toujours des recherches très approfondies et minutieuses.

Le Service italien procède aussi à des enquêtes relatives à des militaires disparus sur le front de l'Est. Les démarches faites à ce sujet auprès de l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'URSS ont été suivies d'une nouvelle série de réponses, consistant notamment en des avis de décès.

D'autre part, le Service a dû répondre à des requêtes provenant d'anciens prisonniers de guerre italiens désireux de se procurer les documents cliniques relatifs aux maladies et blessures dont ils avaient souffert pendant leur captivité.

Service allemand. — Ce Service, l'un des plus actifs de tous, comprend deux sections. La section militaire procède à des recherches en vue d'élucider le sort de militaires disparus dans des régions diverses, en particulier sur le front de l'Est, à des démarches pour obtenir des « actes de décès » et découvrir les lieux de sépulture des combattants et prisonniers décédés, ou à l'établissement d'attestations de captivité. Pour ce travail, il faut adresser de nom-

breuses demandes à l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'URSS, qui y répond régulièrement.

Quant à la section civile, elle poursuit aussi une vaste activité, qui consiste principalement à rechercher des personnes disparues au cours des hostilités ou déplacées lors des événements de l'après-guerre. Les nombreuses requêtes relatives à ces disparus témoignent en général d'une impressionnante somme de misères, de souffrances et de tribulations. Elles concernent en grande partie les familles de « Volksdeutsche », ou Allemands d'origine, répandus dans des pays de l'Est européen (v. p. 34, action « Regroupement de familles »).

Service du Moyen-Orient. — Les demandes relatives à des personnes résidant dans le Proche et le Moyen-Orient et ayant cessé de donner de leurs nouvelles à leurs proches constituent la plus grande partie de l'activité de ce Service. L'Agence coopère pour cela avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans ces divers pays, et cette coopération a donné, en général, d'excellents résultats.

Service de l'Extrême-Orient. — Parmi les tâches incombant à ce Service, on signalera d'abord les recherches relatives à des civils originaires du Nord ou du Sud de la Corée et disparus pendant les hostilités de 1950 à 1953. D'autres enquêtes concernent des ressortissants de nationalités diverses disparus dans l'une ou l'autre région de l'Extrême-Orient. Il convient de relever que les demandes adressées à la Croix-Rouge chinoise ont donné des résultats positifs.

Service d'assistance aux apatrides. — En 1958, cette activité a fort augmenté par rapport à l'année précédente. Cela s'explique par le fait que de nombreux apatrides résidant en Egypte ont tenu à profiter des facilités décidées par les autorités des États-Unis en matière d'immigration. Les départs à destination d'autres pays ont eu lieu à un rythme beaucoup plus lent. Ce Service a envoyé au cours de l'année 10.963 plis.

Service hongrois. — A la suite des événements de l'automne 1956 et pendant toute l'année 1957, ce Service avait dû faire face à une très lourde tâche. Il s'agissait principalement de recenser et

d'enregistrer des dizaines de milliers de réfugiés et de servir d'intermédiaire pour la transmission d'innombrables messages.

Cette activité avait eu pour résultat de remettre une grande partie de ces réfugiés en rapports avec leur parenté restée en Hongrie ou se trouvant à l'étranger. La conséquence en fut un notable ralentissement du travail incombant au Service hongrois, lequel continue néanmoins à recevoir 500 à 600 requêtes par mois. Il s'agit, le plus souvent, de demandes émanant de réfugiés désirant, soit être rapatriés, soit obtenir l'émigration de proches parents, soit encore être transférés d'un pays d'accueil dans un autre. Certaines demandes visent aussi à faire verser, par des chefs de famille ayant quitté la Hongrie, des pensions alimentaires en faveur de leurs enfants demeurés au pays. Le nombre des plis expédiés par ce Service s'est élevé à 7.615.

Les autres services de l'Agence non expressément mentionnés ici poursuivent une activité peut-être plus restreinte, mais néanmoins d'une grande utilité. Dans l'ensemble, il s'agit de tâches fort comparables à toutes celles qui viennent d'être énumérées.

On rappellera enfin que l'Agence continue à recevoir des demandes relatives à des ressortissants de divers pays qui ont cessé de donner de leurs nouvelles après s'être enrôlés dans la Légion étrangère. Des recherches sont entreprises afin de pouvoir renseigner les familles intéressées.

LE SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHES A AROLSSEN (S.I.R.)

Vingt-cinq millions de fiches individuelles, plus de dix millions de documents, près de huit cent mille dossiers individuels relatifs à des personnes sur lesquelles le SIR a reçu une demande au moins, tels sont les chiffres qui permettent d'évaluer l'ampleur de la tâche incombant au Service international de Recherches, dont le siège est à Arolsen (République fédérale d'Allemagne). La gestion de cet organisme a été confiée au CICR à partir du mois de juin 1955.